

Délibération n°2020-032

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 10 mars 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : 2^{ème} campagne 2nd degré : publication des emplois et des profils

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(Il s'agit des postes PRCE n°0216 pour l'IUT 971, PRAG n°513 pour l'INSPÉ 972, PRCE n°191 pour l'UFR LSH)

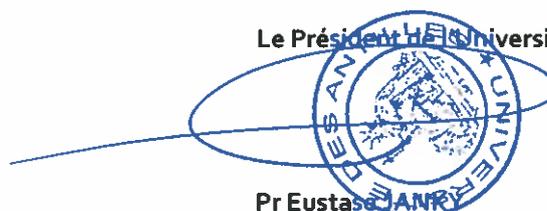
Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 14
Membres présents et représentés : 17	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 2	Abstention : 0

La publication des emplois et des profils ci-dessus est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 11 mars 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY